



**REGLEMENT
DU FESTIVAL FOOT U13, U13F PITCH**

Saison 2026/2027



SOMMAIRE

Article 1er :	3
Article 2 : Commission d'organisation.....	3
Article 3 : Engagements.....	3
Article 4 : Système de l'épreuve et calendrier.....	3
Article 5 : Qualification	3
Article 6 : Forfaits.....	5
Article 7 : Frais d'arbitrage	5
Article 8 : Réclamations, contestations et appels	5
Article 9 : Durée des matches.....	6
Article 10 : Ballons.....	6
Article 11 : Cas non prévus	6



Article 1er :

La Fédération Française de Football et la Ligue du Football Amateur organisent chaque saison le « Festival Foot U13 Pitch ».
Cet évènement se déroule sur trois phases : départementales, régionales et nationale.
Le District d'Alsace est chargé de l'organisation de la phase de District.

Article 2 : Commission d'organisation

La compétition est placée sous le contrôle de la Commission Sportive Jeunes du District d'Alsace de Football.

Article 3 : Engagements

Les équipes premières engagées dans les championnats U13 et U13F doivent participer au Festival Foot U13 et au Festival Foot U13F.

La participation est gratuite.

Article 4 : Système de l'épreuve et calendrier

Phase éliminatoire :

Pour les premiers tours, les rencontres ou plateaux seront fixés géographiquement pour éviter des frais de déplacement trop élevés. Si un club, qualifié à l'issue d'une épreuve éliminatoire, devait être déclaré en forfait général ou en non-activité, il ne serait pas remplacé. Il sera organisé autant de tours nécessaires jusqu'à obtenir 16 équipes qualifiées pour la phase finale.

Spécificités concernant la Finale Alsace

Les modalités concernant la finale seront communiquées directement aux clubs qualifiés en amont.

Article 5 : Qualification

Pour prendre part aux matches de festival, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre.

Les joueurs et joueuses doivent être licenciés et qualifiés dans leur club au plus tard le 31 janvier 2027.



Pendant toute la durée du FFU13 G / FFU13 F, le nombre de joueurs / joueuses titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période.

Les équipes qui bénéficient d'un ou plusieurs mutés supplémentaires en championnat ne pourront pas les aligner en Festival.

Toute équipe qui ne respecte pas les dispositions ci-avant énoncées pourra, en cas de qualification, être interdite de participer à la phase suivante du FFU13 G / FFU13 F au titre de la saison en cours.

Pendant les tours de qualification uniquement, une joueuse peut participer avec son club aussi bien au FFU13 G qu'au FFU13 F, sous réserve que les deux événements n'aient pas lieu lors du même week-end et dans le respect de l'article 155 des Règlements Généraux de la FFF relatif à la mixité.

Le licencié / la licenciée suspendu(e) en raison de faits survenus en compétition officielle est interdit de participer au Festival Foot U13 Pitch.

Un match de Festival Foot U13 Pitch ne permet pas à un(e) licencié(e) de purger une suspension prononcée en raison de faits survenus en compétition officielle.

Par dérogation à l'article 52 des Règlements de District, les joueurs et les joueuses U13/U13F ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe U14 qui ne joue pas le même jour, la veille ou le lendemain, sont autorisé(e)s à participer à un match de Festival U13.

Par ailleurs, les conditions de participation au festival sont celles qui régissent l'équipe engagée dans son championnat, et notamment l'article 151 des RG. Ces dispositions s'appliquent également pour la finale Alsace.

Finale du District d'Alsace :

Les équipes sont tenues de participer avec 12 joueurs ou joueuses.

Dérogations :

- Cas n°1 : Club ayant un effectif inférieur à 12 (Pas de pénalité)
- Cas n°2 : 2 absences justifiées (certificat médical ou justificatif avéré datant de moins de 3 jours). Une pénalité de 10 points par absence sera néanmoins appliquée.

La Commission d'organisation du District statuera sur la justification des absences.

En cas de non-justification des absences ou d'un nombre d'absences justifiées supérieur à 2, 40 points seront retirés du total général par joueur ou joueuse.

Les équipes U13G et U13F, respectant les critères ci-dessus, qui totaliseront le plus grand nombre de points seront qualifiées pour la Phase Régionale selon le format d'organisation de la Ligue.



Article 6 : Forfaits

En cas de forfait de l'une des équipes, cette dernière sera considérée comme ayant perdu la rencontre. Les équipes faisant forfait lors d'une finale du District ne pourront s'engager la saison suivante.

Pour ce qui est du montant des amendes infligées aux clubs pour les déclarations de forfait, il y a lieu de se reporter à l'article 11 des Règlements de District et aux dispositions financières annexées.

Article 7 : Frais d'arbitrage

1. Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité, en cas de rencontre unique.
2. Lors des compétitions organisées sous forme de plateau, les frais d'arbitrage sont pris en charge de manière égalitaire par l'ensemble des équipes participantes.
3. Pour la finale, les frais d'arbitrage sont pris en charge de manière égalitaire par les clubs finalistes.

Article 8 : Réclamations, contestations et appels

Les dispositions des articles, relatifs à la coupe, des Règlements de District et du Règlement Disciplinaire, sont applicables.

Finale Alsace - Spécificités

Les litiges sont examinés à la fin de chaque rencontre par la commission d'organisation, qui prend une décision en premier et dernier ressort.

Le joueur ou la joueuse exclu(e) à l'occasion d'un match du FFU13 G / FFU13 F ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants. Il/Elle est, à minima, suspendu automatiquement pour le match suivant du FFU13 G / FFU13 F, sous réserve d'une sanction aggravée de la commission d'organisation.

Deux cartons jaunes sur deux matchs différents engendrent une suspension sur le match suivant.

Dans le cas où le joueur n'aurait pas purgé tous les matchs suite à ses sanctions ou écope d'un carton rouge ou 2ème carton jaune lors du dernier match, et en fonction de la gravité des faits, il convient à la commission d'organisation de transmettre à l'organe disciplinaire compétent pour éventuelle suite à donner.

En cas d'absence d'une équipe lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, celle-ci se verra infligée une amende selon les dispositions prévues dans le statut financier du District.



Article 9 : Durée des matches

Si matchs secs : 2x30 minutes

Si plateaux à 3 équipes : 30 minutes par match

Si plateaux à 4 équipes : 20 minutes par match

Dans toutes les équipes, les joueurs remplacés pourront revenir sur le terrain en qualité de remplaçant et participer à la rencontre.

Tous les matches sont joués sans prolongation. À défaut de résultat positif, il sera procédé :

- a) En cas de rencontre unique avec une épreuve supplémentaire de coups de pied au but (série de 5, puis système dit de la mort subite).
- b) En cas de tour organisé sous forme de plateau où toutes les équipes se rencontrent entre elles, il sera établi un classement aux points suivant la formule « championnat ». En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes il sera procédé au classement selon les dispositions suivantes :
 - Classement aux points entre les équipes ex-æquo,
 - En cas d'égalité au classement par points, prise en compte du goal-average particulier, déterminé par la plus grande différence de buts « pour ou contre », entre les équipes à égalité de points,
 - En cas de nouvelle égalité, sera pris en compte le goal-average général des équipes ex-æquo, toujours en cas d'égalité à ce stade, il sera tenu compte de la meilleure attaque,
 - Enfin, en dernier ressort, un tirage au sort devra être effectué entre les équipes restant ex-æquo.

Du fait de l'obligation d'avoir un vainqueur unique en coupe, la Commission Sportive Jeunes du District Alsace de Football peut déclarer non qualifiées pour le tour suivant, les équipes n'ayant pas respecté les présentes dispositions.

Article 10 : Ballons

Les ballons de match sont fournis par l'équipe visitée, sous peine de match perdu. Sur un terrain neutre, chaque équipe doit présenter un ballon en bon état. L'arbitre choisira celui avec lequel le jeu commencera.

Article 11 : Cas non prévus

Les cas non prévus seront tranchés par la commission d'organisation.